

# Créateurs de droits nouveaux

## Mesures salariales 2024 : 1<sup>ère</sup> séance de négociation



**Acte 1** Les négociations salariales de la Branche des IEG ont échoué car les employeurs ont proposé une augmentation du Salaire National de Base (SNB) très en deçà des attentes des salariés au regard de l'inflation et de l'érosion de leur pouvoir d'achat : C'est donc par décision unilatérale que la Branche a décidé d'augmenter le SNB de +2 % au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (cette augmentation comprenant un rattrapage de 0,5 % pour 2023).


**Acte 2** Les négociations salariales d'entreprise viennent de s'ouvrir à EDF et c'est bien mal parti...

En 2023 des mesures notables ont été proposées par la Direction en réponse aux revendications de **FO** pour assurer la compensation de l'inflation de façon pérenne tout en permettant la reconnaissance de votre investissement. Pour autant, **91,9% des salariés ayant répondu au sondage FO en novembre 2023 indique que les mesures salariales ne sont pas suffisantes pour maintenir leur pouvoir d'achat.**

**2 NR ET  
+ Taux d'AIC  
de 2,45 %**

C'est pourquoi **FO demande une augmentation salariale pour tous les personnels de 9 %** (mesures de branche et d'entreprises comprises) qui pourrait se traduire par :

Revendications FO	Propositions Direction	Commentaires FO
<p><b>2 NR POUR TOUS</b> permettant à chacun le maintien de son niveau de vie <b>88,5% des salariés y sont favorables (sondage FO)</b></p>	<p>Pas de NR automatique pouvoir d'achat.</p> 	<p>La Direction ne reconduit pas la mesure prise en 2023 sur l'attribution de NR pour tous.</p>
<p><b>TAUX AIC 2024</b> FO revendique un budget d'AIC (NR + GF) de 2,45 %</p>	<p>Proposition 2024 = 1.3 % (dont 1,1% de NR managérial)</p> <p>Nettement inférieure à 2023 (2,45%) <b>DIVISE PAR 2 !</b></p> <p>PROPOSITION 2024 EN NR <b>31200 NR :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 27 500 NR GLOBAL</li> <li>• 2 470 NR transformations stratégiques</li> <li>• 1 230 NR EGA PRO ...</li> </ul> 	<p>FO propose l'équivalent d'1 NR AIC en moyenne par salarié, incluant des NR égalité professionnelle, handicap, formations promotionnelles et dans le cadre de transformations stratégiques.</p> <p>Ces NR pour chaque salarié sont (GF et NR) sur proposition et validation du management.</p>

<p><b>PRIME DE 1 000 EUROS BAS SALAIRE</b> (Revalorisation du montant du dispositif de la prime de 702 euros en 2023)</p>	<p><b>La Direction ne s'engage pas à date</b></p> <p style="text-align: center;"></p>	<p>FO demande la reconduction et la revalorisation de la prime octroyée en 2023 de 702 euros. <b>FO demande pour 2024 une prime de 1000 euros</b></p>
<p><b>CLAUDE DE REVOYURE JUILLET 2024</b></p>	<p><b>La Direction ne s'engage pas à date à mettre en place à mi-année 2024 une possibilité de clause de revoyure sur la situation et la mise en œuvre de l'accord.</b></p> <p style="text-align: center;"></p>	<p><b>FO revendique la répartition de l'attribution des augmentations individuelles entre collègue de manière équitable</b> en fonction de l'effectif de chacun des collèges au niveau d'EDF SA.</p>

Dès l'ouverture de la négociation, EDF laisse entendre qu'il n'y a pas « de grain à moudre » et ne propose aucune perspective sérieuse. **Pour FO il est inacceptable que les employeurs refusent de récompenser l'engagement des salariés malgré les résultats financiers de l'entreprise qui s'améliorent.** EDF ne peut pas demander à ses salariés un engagement quotidien sans faille et les soumettre à des objectifs individuels élevés sans les récompenser.

**Prochaine séance de négociation d'ici le 22 décembre, les dirigeants d'EDF reviendront-ils avec des propositions acceptables ou faudra-t-il, une nouvelle fois, en venir au conflit et aux blocages dans les secteurs clés de l'entreprise pour faire entendre à l'employeur la volonté des salariés ?**



**FO**  
la force syndicale

Une seule solution

**AUGMENTER  
LES SALAIRES!**